



Congé création d'entreprise et démission ?

Par eric7577

Bonjour,

Je suis en congé création d'entreprise depuis 2 ans.

Je vais envoyer dans un mois le courrier à ma direction pour reprendre mon poste (3 mois avant) car mon projet n'est pas viable pour le moment.

Reprendre mon travail ne m'enchant pas car je ne suis plus en phase avec...

J'ai besoin de changement.

Donc je recherche un autre travail comme salarié. Si je retrouve un autre travail dans les 3 prochains mois avant ma reprise de poste initial, que se passe t'il ? Car je risque de faire faux bond à mon entreprise actuelle en demissionnant leur ayant dit que je reprenais mon poste dans 3 mois.

Merci

Par ESP

Même avis sur sur LegaVox

Bonjour et bienvenue,

Avant de notifier votre intention de reprendre votre poste, il pourrait être bénéfique d'avoir une discussion ouverte avec votre employeur sur vos préoccupations et vos aspirations..

Je ne sais ce que vous voulez exprimer par "plus en phase", mais pour information, selon l'article L3142-110 du Code du travail, vous avez droit à une réadaptation professionnelle si vous reprenez votre activité, notamment en cas de changement de techniques ou de méthodes de travail.

Par eric7577

Bonjour et Merci pour votre réponse.

Je ne suis plus en phase car ce travail ne m'intéresse plus.

Je vais quand même demander ma réintégration pour ne pas me retrouver sans rien.

Je postule sur différents postes dans d'autres entreprises dans un secteur différent.

Je verrai bien si je trouve un autre emploi qui me fera démissionner et le préavis à effectuer avec mon entreprise actuelle.